

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des comptes administratifs 2023

➤ **Cadre général de la note synthétique**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du syndicat (<https://www.symevad.org>)

Véritable bilan financier, le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année civile.

Les comptes administratifs ont été votés le 24 juin 2024 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté les dépenses (section de fonctionnement) intégrant principalement la gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en **€ Hors TVA**.

➤ Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, **SY**ndicat **M**ixte d'**E**limination et de **VA**lorisation des **D**échets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- Douaisis Agglomération
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire : Traitement des déchets (depuis 2007)
- Compétence facultative : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (depuis 2018)

Seul l'EPCI Douaisis Agglomération a adhéré à la compétence facultative en date du 01/04/2018. Cette compétence a cependant fait l'objet d'une restitution en date du 31 mai 2023.

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant **l'exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la **prévention**.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un centre de tri des déchets d'emballages ménagers (CT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un centre de compostage des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire, et la gestion du « haut de quai » (maintenance et entretien du site, accueil des usagers, organisation du service) pour Douaisis Agglo jusqu'en mai 2023.

I – Compte administratif 2023 « budget énergie renouvelable »

Ce budget annexe (Service Public Industriel et Commercial) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME, basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

A - Les résultats du compte administratif 2023

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	131 848.52		429 206.28		561 054.80
Opérations de l'exercice	1 481 621.57	1 349 773.35	479 981.31	469 173.67	1 961 602.88	1 818 947.02
Résultats de l'exercice	131 848.22		10 807.64		142 655.86	
Totaux	1 481 621.57	1 481 621.87	479 981.31	898 379.95	1 961 602.88	2 380 001.82
Résultats de clôture		0.30		418 398.64		418 398.94
Restes à réaliser			93 987.02		93 987.02	
Totaux cumulés	1 481 621.57	1 481 621.87	573 968.33	898 379.95	2 055 589.90	2 380 001.82
Résultats définitifs		0.30		324 411.62		324 411.92

Le compte administratif (CA) 2023 présente donc les résultats suivants :

- Un excédent d'exploitation de **0.30 €** à fin 2023.
- Un excédent d'investissement de **324 411.62 €** à fin 2023 (RAR inclus)

B - La section d'exploitation 2023

a) L'exécution 2023 par filières d'énergies

Dépenses d'exploitation

Chapitre	BIOMETHANE			ELECTRICITE			Total crédits 2023	Total CA 2023	
	Crédits 2023	CA 2023	% CA total	Crédits 2023	CA 2023	% CA total		€	%
O11		- €	0%	13 500.00 €	13 412.08 €	100%	13 500.00 €	13 412.08 €	1%
65	2.00 €	- €		- €	- €		2.00 €	- €	0%
66	104 120.00 €	103 822.27 €	79%	27 490.00 €	27 490.36 €	21%	131 610.00 €	131 312.63 €	9%
67	833 320.99 €	827 615.81 €	95%	51 544.25 €	40 107.38 €	5%	884 865.24 €	867 723.19 €	59%
Ss total D-réelles	937 442.99 €	931 438.08 €	92%	92 534.25 €	81 009.82 €	8%	1 029 977.24 €	1 012 447.90 €	68%
O42	365 000.00 €	365 000.00 €	78%	104 173.67 €	104 173.67 €	22%	469 173.67 €	469 173.67 €	32%
	365 000.00 €	365 000.00 €	78%	104 173.67 €	104 173.67 €	22%	469 173.67 €	469 173.67 €	32%
Total dépenses	1 302 442.99 €	1 296 438.08 €	88%	196 707.92 €	185 183.49 €	12%	1 499 150.91 €	1 481 621.57 €	100%

Recettes d'exploitation

Chapitre	BIOMETHANE			ELECTRICITE			Total crédit 2023	Total CA 2023	
	Crédit 2023	CA 2023	% CA total	Crédit 2023	ELECTRICITE	% CA total		€	%
75	1 180 404.00 €	1 174 399.39 €	89%	150 000.00 €	138 475.58 €	11%	1 330 404.00 €	1 312 874.97 €	89%
Ss total R-réelles	1 180 404.00 €	1 174 399.39 €	89%	150 000.00 €	138 475.58 €	11%	1 330 404.00 €	1 312 874.97 €	89%
O42	- €	- €	0%	36 898.39 €	36 898.38 €	100%	36 898.39 €	36 898.38 €	2%
Ss total R-ordre	- €	- €	0%	36 898.39 €	36 898.38 €	100%	36 898.39 €	36 898.38 €	2%
OO2	122 038.99 €	122 038.99 €	93%	9 809.53 €	9 809.53 €	7%	131 848.52 €	131 848.52 €	9%
Total recettes	1 302 442.99 €	1 296 438.38 €	88%	196 707.92 €	185 183.49 €	12%	1 499 150.91 €	1 481 621.87 €	100%

- ✓ 88 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie vente du biométhane
- ✓ 12 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie vente de l'électricité

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) **en dépenses**, est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre D-042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 41 % des dépenses globales.

Également sur l'année 2023, un reversement de 868 K€ au budget général (chapitre D-67). Ce reversement et la contraction des recettes et des dépenses d'exploitation¹.

S'agissant **des recettes** de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de la revente de l'énergie (biométhane 89 % et électricité 11 %) au niveau du chapitre R-75.

b) Comparaison avec le compte administratif 2022

DEPENSES D'EXPLOITATION					RECETTES D'EXPLOITATION				
Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Variation CA %	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Variation CA %
O11	Charges à caractère général	7 678.82 €	13 412.08 €	5 733.26 € 75%	75	Revente d'énergie	1 207 000.54 €	1 312 874.97 €	105 874.43 € 8%
65	Autres charges de gestion courante	0.07 €	- €	- 0.07 € -100%		Ss total R-réelles	1 207 000.54 €	1 312 874.97 €	105 874.43 € 8%
66	Charges financières	143 711.92 €	131 312.63 €	- 12 399.29 € -9%	O42	Amortissements subventions	36 898.39 €	36 898.38 €	- 0.01 € 0%
67	Reversement au budget principal	491 800.41 €	867 723.19 €	375 922.78 € 76%		Ss total R-ordre	36 898.39 €	36 898.38 €	- 0.01 € 0%
	Ss total D-réelles	643 191.22 €	1 012 447.90 €	369 256.68 € 57%	OO2	Résultat d'exploitation N-1	- €	131 848.52 €	131 848.52 € 100%
O42	Dotations aux amortissements	468 859.28 €	469 173.67 €	314.39 € 0%					
	Ss total D-ordre	468 859.28 €	469 173.67 €	314.39 €					
	Total dépenses	1 112 050.50 €	1 481 621.57 €	369 571.07 € 33%		Total recettes	1 243 898.93 €	1 481 621.87 €	237 722.94 € 19%

¹ Remarque reversement : concernant les charges d'exploitation à caractère général, elles sont intégrées pour la production photovoltaïques car facilement identifiables (contrat de maintenance, nettoyage des panneaux, etc.). En revanche, elles ne peuvent être individualisées du coût d'exploitation du TVME pour ce qui concerne la méthanisation (biométhane) et ne sont donc pas retranscrites dans ce budget, mais dans le budget principal. Cela explique le fort reversement au budget principal pour cette énergie.

Une augmentation **des dépenses globales** entre l'exécution 2023 et 2022, de l'ordre de 33%, qui provient quasi-exclusivement du chapitre D-67 « **versement au budget principal** ». L'augmentation des recettes d'énergies 2023 (R-75), et la consommation totale de l'excédent N-1 sur l'exercice 2023 (R-002) pris en compte dans le versement en sont les principales raisons.

Les recettes d'exploitation (hors excédent N-1), quant à elles évoluent de 8.5 %, grâce notamment, à une révision des prix du rachat du biométhane sur la fin d'année 2023. (Formule de révision de prix = + 20 %, à partir de septembre 2023).

C - La section d'investissement 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL	Chapitre	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICITE	% CA TOTAL	TOTAL
21 (RAR inclus)	90 000.00 €	89%	11 214.69 €	11%	101 214.69 €	O40	365 000.00 €	78%	104 173.67 €	22%	469 173.67 €
16	375 000.00 €	86%	60 855.26 €	14%	435 855.26 €	Ss total R-ordre	365 000.00 €	78%	104 173.67 €	22%	469 173.67 €
Ss total D-réelles	465 000.00 €	87%	72 069.95 €	13%	537 069.95 €	OO1	429 206.28 €	100%	- €	0%	429 206.28 €
O40	- €	0%	36 898.38 €	100%	36 898.38 €						
Ss total D-ordre	- €	0%	36 898.38 €	100%	36 898.38 €						
Total dépenses	465 000.00 €	81%	108 968.33 €	19%	573 968.33 €	Total recettes	794 206.28 €		104 173.67 €		898 379.95 €

En dépenses d'investissement, la section se compose essentiellement du remboursement en capital de la dette (chapitre D-16).

En recettes de cette même section, la structure est constituée intégralement (hors résultat reporté-001) de l'amortissement comptable des biens de l'actif. (Chapitre R-040).

D - Etat de la dette budget énergie renouvelable 2023

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exercice	Annuité 2023			CRD fin d'exercice
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	547 697.40 €	60 855.26 €	27 709.68 €	88 564.94 €	486 842.14 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	4 500 000.00 €	375 000.00 €	103 577.48 €	478 577.48 €	4 125 000.00 €
	8 750 000 €		TOTAL	5 047 697.40 €	435 855.26 €	131 287.16 €	567 142.42 €	4 611 842.14 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2023 s'élevait à 5.047 M€ pour atteindre 4.611 M€ à la fin d'année 2023.

Synthèse des principaux faits marquants
du compte administratif 2023 « énergie renouvelable »

- ✓ Des reventes d'énergies 2023 en hausse par rapport à l'année 2022 : + 105 K€
- ✓ Légère baisse des charges entre 2023 et 2022 (hors reversement) : - 1 %
- ✓ Un excédent d'exploitation à fin 2023 de : 0.30 €
- ✓ Un excédent d'investissement (RAR inclus) à fin 2022 de : 324 411.62 €

En conclusion, sur l'exercice 2023, le budget énergie renouvelable a participé au financement du budget principal à hauteur de 868 K€.

II – Compte administratif 2023 « budget principal »

A. Les résultats du compte administratif 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 064 662.77		1 738 543.03		3 803 205.80
Opérations de l'exercice	35 850 612.28	36 632 894.78	5 771 904.07	5 281 112.99	41 622 516.35	41 914 007.77
Résultats de l'exercice		782 282.50	490 791.08		- 291 491.42	
Totaux	35 850 612.28	38 697 557.55	5 771 904.07	7 019 656.02	41 622 516.35	45 717 213.57
Résultats de clôture		2 846 945.27		1 247 751.95		4 094 697.22
Restes à réaliser			1 123 000.00		1 123 000.00	-
Totaux cummulés	35 850 612.28	38 697 557.55	6 894 904.07	7 019 656.02	42 745 516.35	45 717 213.57
Résultats définitifs		2 846 945.27		124 751.95		2 971 697.22

Un excédent de fonctionnement de **2 846 945.27 €** à fin 2023.

- Dont 2 835 585.80 € pour la compétence obligatoire.
- Dont 11 359.47 € pour la compétence facultative (HDQ déchèteries Douaisis Agglo).

Un excédent d'investissement de **124 751.95 €** (Restes à réaliser inclus) à fin 2023, uniquement pour la compétence obligatoire.

B. La section de fonctionnement

Afin de mieux comprendre la structure du budget du syndicat, il est nécessaire de rappeler la composition de certaines masses financières en dépenses et en recettes.

a) Les principaux postes de dépenses 2023 de la section de fonctionnement

Chapitre	Article	Crédit 2023	CA 2023	% CA	CA-BP
011 - Charges à caractère général		31 429 540.20 €	29 972 119.28 €	83.6%	- 1 457 420.92 €
	<i>Dont 611 - Traitements des déchets</i>	30 078 254.88 €	29 178 929.79 €	81.4%	- 899 325.09 €
	<i>Dont 63512 - Taxes foncières</i>	538 500.00 €	502 936.00 €		- 35 564.00 €
	<i>Dont 6XXX-Divers</i>	812 785.32 €	290 253.49 €		- 522 531.83 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 215 704.20 €	1 189 218.49 €	3.3%	- 26 485.71 €
65 - Autres charges de gestion courante		107 203.00 €	102 536.31 €	0.3%	- 4 666.69 €
	<i>Dont 653X-Indemnités élus et frais de mission</i>	62 100.00 €	59 865.10 €		- 2 234.90 €
	<i>Dont 657XX-Subventions versées</i>	23 500.00 €	23 500.00 €		- €
	<i>Dont 65XX-Autres</i>	21 603.00 €	19 171.21 €		- 2 431.79 €
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts + autres	1 302 982.69 €	1 010 039.97 €	2.8%	- 292 942.72 €
67 - Charges exceptionnelles	67XX	184 000.00 €	21 000.00 €	0.06%	- 163 000.00 €
68-Dotations provisions-semi budgétaires		700.00 €	279.49 €		- 420.51 €
	Total des dépenses réelles	34 240 130.09 €	32 295 193.54 €	90.08%	- 1 944 936.55 €
023-Virement section investissement		85 256.00 €	- €	0.0%	- 85 256.00 €
042-Opérations d'ordre entre section		3 278 407.11 €	3 555 418.74 €	9.92%	277 011.63 €
	<i>67XX-Cession</i>	- €	277 011.63 €		277 011.63 €
	<i>68XX-Dotations aux amortissements</i>	3 278 407.11 €	3 278 407.11 €		- €
	Total des dépenses d'ordre	3 363 663.11 €	3 555 418.74 €	9.92%	191 755.63 €
	Total des dépenses	37 603 793.20 €	35 850 612.28 €	100.00%	- 1 753 180.92 €

Dont compétence facultative : Crédit 2023 : 456 515 € / CA 2023 : 455 929.54 €

Les charges de fonctionnement au compte administratif 2023 se répartissent de la manière suivante :

Les dépenses liées aux **contrats de prestations de services (article 611)** représentent 81.4 % des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD (90.3 % des dépenses réelles). Il s'agit de **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries.
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **D-042-amortissements** » et « **charges financières** » soit **12.7 %** des dépenses globales. Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les « **autres charges** » représentent, quant à elles, **5.9 %**, dont les charges de personnels et frais assimilés (administratif, technique et gardiens de déchèteries) qui représentent **3,3 %** des dépenses, les indemnités des élus et les dépenses de fonctionnement courantes (taxes foncières, communication, subventions, charges diverses), ainsi que les dépenses exceptionnelles.

➤ **L'exécution 2023 (CA) par rapport à la prévision (budget) 2023 en dépenses**

L'exécution 2023, indique un taux de réalisation des **dépenses réelles de fonctionnement** de **94.3 %** soit **1.944 M€** de crédits non consommés.

Les principaux éléments explicatifs sont les suivants :

Le chapitre O11 « charges à caractère général », représente 75 % des crédits non consommés (-1.46 M€) sur l'année 2023 en dépenses réelles. Deux principales raisons :

- Des dépenses d'exploitation au niveau des contrats de traitement des déchets (article 611) annulées à hauteur 900 K€, et notamment sur la filière des ordures ménagères qui représente 93 % de cette non-réalisation. En effet, au-delà de la baisse sensible des tonnages sur cette filière (prévision/réalisation), la comptabilisation sur l'exercice 2023, d'une facture d'avoir de 623 K€ (régularisation des boues 2022 et 2023 sur l'exploitation TVME) a permis de dégager une économie sur cette même année.
- Des dépenses diverses 2023 en sous consommation de -522 K€, qui s'expliquent, soit par des reports de crédits (réinscription sur le budget primitif 2024 soit 292 K€) pour des

prestations reportées, soit par des annulations de crédits définitives pour des prestations qui ne seront pas réalisées.

Des charges financières (chapitre 66) moins élevées que prévues -293 K€. Le report des frais financiers lié aux emprunts des extensions des consignes de tri en est la principale raison (décalage du planning des travaux).

Enfin, **des charges exceptionnelles** (chapitre 67) non réalisées à hauteur de 163 K€, du fait d'un plafonnement des pénalités accordé sur les effluents du TVME traités sur la STEP d'Hénin Beaumont.

b) Les principaux postes de recettes 2023 de la section de fonctionnement

Chapitre	Article	Crédit 2023	CA 2023	% CA	CA-BP
O13-Atténuations de charges	6419-Remboursement sur rémunérations	- €	125.40 €	0.0%	125.40 €
70-Produits services, domaine...	70388-Facturation des pro en déchèteries	4 000.00 €	5 225.00 €	0.0%	1 225.00 €
74 - Dotations, subventions et participations		30 661 829.68 €	30 899 740.80 €	84.3%	237 911.12 €
	74758-contributions EPCI	25 862 249.68 €	25 862 249.79 €	70.6%	0.11 €
	7478-Soutiens des éco-organismes	4 799 580.00 €	5 037 491.01 €	13.8%	237 911.01 €
75 - Autres produits de gestion courante		4 357 014.24 €	4 726 666.85 €	12.9%	369 652.61 €
	7561-Reversement du budget énergie	684 867.24 €	867 723.19 €	2.4%	182 855.95 €
	7588-Valorisations matériaux	2 323 000.00 €	2 513 953.57 €	6.9%	190 953.57 €
	7588-Facturation vide de tri	1 323 747.00 €	1 321 615.27 €	3.6%	- 2 131.73 €
	7588-Divers	25 400.00 €	23 374.82 €	0.1%	- 2 025.18 €
77 - Produits exceptionnels		- €	487 825.59 €	1.3%	487 825.59 €
	7718-Autres produits exceptionnelles		210 000.00 €		210 000.00 €
	775-produits de cession		275 325.00 €		275 325.00 €
	77XX-Divers		2 500.59 €		2 500.59 €
Total des recettes réelles		35 022 843.92 €	36 119 583.64 €	98.6%	1 096 739.72 €
O42-Opérations d'ordre entre section		516 286.51 €	513 311.14 €	1.4%	- 2 975.37 €
	77XX-Quote part de subvention	504 336.51 €	499 674.51 €		- 4 662.00 €
	78XX-Reprise sur amortissement	11 950.00 €	13 636.63 €		1 686.63 €
Total des recettes d'ordre		516 286.51 €	513 311.14 €	1.4%	- 2 975.37 €
Total des recettes hors OO2		35 539 130.43 €	36 632 894.78 €	100.0%	1 093 764.35 €
OO2-Excédent de fonctionnement N-1		2 064 662.77 €	2 064 662.77 €		0.0%
Total		37 603 793.20 €	38 697 557.55 €		1 093 764.35 €

Dont compétence facultative : Crédit 2023 : 463 710 € / CA 2023 : 467 289.01 €

Les produits de fonctionnement au compte administratif 2023 se répartissent de la manière suivante (hors excédent de fonctionnement reporté) :

→ **Les contributions** (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : **70.6 %**

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

→ **Les soutiens des Eco-organismes** (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : **13.8 %**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 660€/tonne par l'éco-organisme (CITEO)

→ **Les recettes de revente de matériaux** (article 7558) : **6.9 %**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux issus des bennes de déchèteries (ferraille et cartons), et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient, pour la plupart, de prix plancher.

→ **Les recette de vide de tri : 3.6 %**

Cette recette « vide de tri » correspond au tri de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat. Deux marchés principaux correspondent à ces apports provenant du SMAV et de la CC Pévèle-Carembault.

➤ **L'exécution 2023 (CA) par rapport à la prévision (budget) 2023 en recettes**

Un taux de réalisation **des recettes réelles** de **103 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023, soit approximativement **1.09 M€** de recettes supplémentaires sur l'exercice.

Les principaux éléments :

- Un reversement du budget énergie renouvelable vers le budget principal = + 182 K€.
Cette augmentation est liée en partie à la réévaluation du tarif d'achat du biométhane (+20 %) en septembre 2023.
- Des recettes de valorisation matières plus élevées que prévues : + 191 K€
 - Collecte sélective : + 74 K€
 - Déchèteries : + 117 K€
- L'encaissement de soutiens « Eco-organismes supplémentaires » : + 237 K€
- L'annulation de rattachement en dépenses sur l'année 2023 (même montant en dépenses de fonctionnement) = + 210 K€
- Des écritures de cessions d'actifs constatées sur 2023 (même montant en dépenses de fonctionnement) : + 277 K€

En résumé, l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2023, est lié à la fois à des crédits non consommés en dépenses sur l'année 2023 et des recettes supplémentaires constatées sur ce même exercice.

- Crédits non consommés en dépenses : + 1.753 M€
- Recettes supplémentaires : + 1.093 M€
- Résultat de fonctionnement 2023 : + 2.846 M€

c) L'évolution de la section de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent

Dans cette partie, seule **la compétence obligatoire** (restitution de la compétence facultative le 30/05/2023) sera abordée, afin de faciliter la comparaison entre les comptes administratifs (CA).

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation CA
011 - Charges à caractère général	29 766 191.54 €	29 718 601.76 €	- 47 589.78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	947 842.69 €	996 129.29 €	48 286.60 €
65 - Autres charges de gestion courante	100 788.52 €	101 456.30 €	667.78 €
66 - Charges financières	848 339.95 €	1 002 076.65 €	153 736.70 €
67 - Charges exceptionnelles	187 678.25 €	21 000.00 €	- 166 678.25 €
68 - Dotations provisions-semi budgétaires	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles	31 850 840.95 €	31 839 264.00 €	- 11 576.95 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 229 952.03 €	3 555 418.74 €	- 325 466.71 €
Total des dépenses d'ordre	3 229 952.03 €	3 555 418.74 €	325 466.71 €
Total des dépenses	35 080 792.98 €	35 394 682.74 €	313 889.76 €

Les dépenses de fonctionnement 2023 finalement n'évoluent qu'à la marge (+0.9 %) soit **+ 313 K€** par rapport au CA 2022, contrairement à ce qui avait été prévu (BP 2023 / CA 2022) dans les inscriptions budgétaires 2023 (+ 2.04 M€). Les principales raisons ont été évoquées précédemment dans la partie « L'exécution 2023 par rapport à la prévision 2023 »

L'évolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation CA
013 - Atténuations de charges	7 076.92 €	125.40 €	- 6 951.52 €
74 - Dotations, subventions et participations	28 979 661.27 €	30 458 534.51 €	1 478 873.24 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 932 797.27 €	4 724 112.84 €	- 1 208 684.43 €
77 - Produits exceptionnels	365 721.82 €	485 825.59 €	120 103.77 €
Total des recettes réelles	35 285 257.28 €	35 668 598.34 €	383 341.06 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	499 674.50 €	513 311.14 €	13 636.64 €
Total des recettes d'ordre	499 674.50 €	513 311.14 €	13 636.64 €
Total des recettes Hors 002	35 784 931.78 €	36 181 909.48 €	396 977.70 €
002-Excédent de fonctionnement N-1	1 344 220.26 €	2 048 359.06 €	704 138.80 €
Total	37 129 152.04 €	38 230 268.54 €	1 101 116.50 €
<i>Dont contributions des EPCI (article 74758)</i>	<i>24 202 162.20 €</i>	<i>25 421 043.50 €</i>	<i>1 218 881.30 €</i>
<i>Dont soutiens des éco-organismes (article 7478)</i>	<i>4 777 499.07 €</i>	<i>5 037 491.01 €</i>	<i>259 991.94 €</i>
<i>Dont valorisations matériaux (article 75888)</i>	<i>4 295 433.17 €</i>	<i>2 513 953.57 €</i>	<i>- 1 781 479.60 €</i>
<i>Dont facturation vide de tri (article 75888)</i>	<i>1 118 284.66 €</i>	<i>1 321 615.27 €</i>	<i>203 330.61 €</i>
<i>Dont reversement du budget énergie (article 7561)</i>	<i>491 800.41 €</i>	<i>867 723.19 €</i>	<i>375 922.78 €</i>
	34 885 179.51 €	35 161 826.54 €	276 647.03 €

Parallèlement, **l'exécution des recettes de fonctionnement 2023** (hors excédent N-1), augmente de 1.1% par rapport à la réalisation 2022, soit **396 K€**.

En neutralisant la contribution des agglomérations membres, et les produits exceptionnels, on constate une baisse des ressources d'exploitation de l'ordre de **- 942 K€**, qui s'avère moins élevée que l'estimation prévue lors de l'élaboration du BP 2023, qui prévoyait **-1.55 M€**

Ci-dessous les principaux postes budgétaires concernés (hors produits exceptionnels) :

Poste de recette	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Variation CA	Variation BP / CA 2022
Soutiens des éco-organismes (article 7478)	4 777 499.07 €	4 799 580.00 €	5 037 491.01 €	259 991.94 €	22 080.93 €
Valorisations matériaux (article 75888)	4 295 433.17 €	2 323 000.00 €	2 513 953.57 €	- 1 781 479.60 €	- 1 972 433.17 €
Facturation vide de tri (article 75888)	1 118 284.66 €	1 323 747.00 €	1 321 615.27 €	203 330.61 €	205 462.34 €
Reversement du budget énergie (article 7561)	491 800.41 €	684 867.24 €	867 723.19 €	375 922.78 €	193 066.83 €
				- 942 234.27 €	- 1 551 823.07 €

d) Les coûts nets 2022 par filières de traitement ou services

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Filière / service	Exécution 2023		
	Dépenses	Recettes	Coûts nets (R-D)
Ordures ménagères	20 510 043 €	1 481 917 €	- 19 028 126 €
Collecte sélective	5 465 433 €	7 924 079 €	2 458 646 €
Encombrants hors déchèteries	754 152 €	59 798 €	- 694 354 €
Déchets verts	1 811 091 €	250 000 €	- 1 561 091 €
Déchets en déchèteries	5 614 158 €	1 023 398 €	- 4 590 760 €
Gestion du haut de quai DA	455 930 €	9 779 €	- 446 151 €
Service général	800 177 €	6 440 €	- 793 737 €
Service communication	84 693 €	12 340 €	- 72 353 €
Services prévention	354 935 €	2 893 €	- 352 042 €
Sous total	35 850 612 €	10 770 644 €	- 25 079 968 €
Contributions des EPCI compétence obligatoire	- €	25 421 044 €	25 421 044 €
Contributions des EPCI compétence à la carte-DA	- €	441 206 €	441 206 €
Contributions des EPCI	- €	25 862 250 €	25 862 250 €
Résultat de l'exercice hors excédent compétence obligatoire	35 394 682 €	36 181 909 €	787 227 €
Résultat de l'exercice hors excédent à la carte-DA	455 930 €	450 985 €	- 4 944 €
Résultat de l'exercice hors excédent	35 850 612 €	36 632 894 €	782 282 €
Excédent réporté N-1 compétence obligatoire	- €	2 048 359 €	2 048 359 €
Excédent réporté N-1 compétence à la carte-DA	- €	16 304 €	16 304 €
Excédent réporté N-1		2 064 663 €	2 064 663 €
Résultat cumulé 2023 compétence obligatoire	35 394 682 €	38 230 268 €	2 835 586 €
Résultat cumulé 2023 compétence à la carte	455 930 €	467 289 €	11 359 €
Résultat cumulé de l'exercice 2023	35 850 612 €	38 697 557 €	2 846 945 €

C. La section d'investissement 2023

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

Dépense					Recette				
Chapitre	RAR 2023	Exécution 2023	CA 2023	% CA	Chapitre	RAR 2023	Exécution 2023	CA 2023	% CA
20 - Immobilisations incorporelles	172 000,00 €	363 792,00 €	535 792,00 €	6,3%	13 - Subventions d'investissement		325 694,25 €	325 694,25 €	4,6%
21 - Immobilisations corporelles		167 250,46 €	167 250,46 €	2,9%	16-Emprunts		1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	19,9%
23 - Immobilisations en cours	951 000,00 €	1 742 653,44 €	2 693 653,44 €	30,2%	Total des recettes réelles	- €	1 725 694,25 €	1 725 694,25 €	24,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 984 897,03 €	2 984 897,03 €	51,7%	040 - Opérations d'ordre		3 555 418,74 €	3 555 418,74 €	50,6%
Total des dépenses réelles	1 123 000,00 €	5 258 592,93 €	6 381 592,93 €	0,0%	Total des recettes d'ordre		3 555 418,74 €	3 555 418,74 €	50,6%
040 - Opérations d'ordre	- €	513 311,14 €	513 311,14 €	8,9%	001 - Excédent d'investissement reporté N-1		1 738 543,03 €	1 738 543,03 €	24,8%
Total des dépenses d'ordre	- €			0,0%					
TOTAL	1 123 000,00 €	5 771 904,07 €	5 771 904,07 €	100%	TOTAL	- €	7 019 656,02 €	7 019 656,02 €	100,0%

a) Dépenses d'investissement :

→ Les chapitres 20 ; 21 ; 23

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), l'acquisition de biens meubles et immeubles et de travaux divers (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un Tableau synthétique des dépenses par chapitre et service pour l'année 2023 (RAR inclus).

Unité / Service	Nature	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Acquisition véhicule de service-utilitaire		16 875,67 €		109 127,67 €
PREVENTION	Matériels de compostage		92 252,00 €		92 252,00 €
CENTRE DE TRI	Travaux process provisoire extension des consignes de tri			142 637,00 €	3 233 825,44 €
	Travaux extension des consignes de tri	535 792,00 €		2 551 016,44 €	
	Divers		4 380,00 €		
RESSOURCERIE	Travaux divers : Toiture et VMC		15 381,79 €		20 000,79 €
DECHETERIES-BAS DE QUAI	Borne à huile		4 619,00 €		38 361,00 €
GESTION HAUT DE QUAI	Travaux divers de mise en conformité		33 742,00 €		33 742,00 €
TOTAL		535 792,00 €	167 250,46 €	2 693 653,44 €	3 396 695,90 €

→ Chapitre 16 : Remboursement emprunt

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

Unité / Service	CA 2022	CA 2023
TVME	1 942 533,25 €	1 951 989,01 €
CENTRE DE TRI	400 000,00 €	400 000,00 €
RESSOURCERIE	34 768,31 €	36 506,72 €
CVO	592 936,13 €	596 401,30 €
TOTAL	2 970 237,69 €	2 984 897,03 €

b) Recettes d'investissement :

→ Chapitre 16 : Emprunts mobilisés

Il s'agit des emprunts contractés pour les travaux de grande ampleur. Au titre de 2023, 1.4 M€ mobilisés sur les 16.23 M€ contractualisés sur l'année 2023. Cette enveloppe bancaire est liée aux travaux des extensions des consignes de tri pour le centre de tri.

→ Chapitre 040 : Amortissement comptable :

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif. (Une dépense en section de fonctionnement)

→ Chapitre 001 : Excédent reporté année N-1

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2022, repris dans l'exercice budgétaire 2023, soit 1.738 M€ exclusivement pour la compétence obligatoire.

D. État de la dette 2023 budget principal

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exercice	Annuité 2023			CRD fin d'exercice
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE (CVO)								
Caisse d'épargne N° 20120321-Sin le Noble mise à disposition	1 376 871 €	20 ans 25/12/2024 au 25/12/2024	Taux fixe 4,03 %	200 384 €	98 401 €	8 075 €	106 477 €	101 983 €
Banque Postale N° MON515804EUR-Vitry en Artois	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 %	1 777 500 €	90 000 €	31 039 €	121 039 €	1 687 500 €
Crédit agricole N°10000500058-Vitry en Artois	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 %	2 567 500 €	130 000 €	42 315 €	172 315 €	2 437 500 €
Caisse Française de financement Locale N°MON523777EUR-Vitry en Artois	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 %	1 207 500 €	210 000 €	11 175 €	221 175 €	997 500 €
Caisse Française de financement Locale N°MON523779EUR-Vitry en Artois	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 %	1 411 000 €	68 000 €	24 662 €	92 662 €	1 343 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			7 163 884 €	596 401 €	117 266 €	713 667 €	6 567 483 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	157 349 €	36 507 €	6 278 €	42 785 €	120 842 €
CENTRE DE TRI (CT)								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 - N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 %	525 000 €	75 000 €	20 176 €	95 176 €	450 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 %	2 518 750 €	325 000 €	77 424 €	402 424 €	2 193 750 €
CDC Emprunt tirage phase de mobilisation	1 400 000 €	25 ans	Taux variable Ilvret A + 0.4 %	1 400 000 €	0 €	0 €	0 €	1 400 000 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	9 400 000 €			4 443 750 €	400 000 €	97 600 €	497 600 €	4 043 750 €
TVME								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 %	1 278 708 €	221 534 €	51 477 €	273 012 €	1 057 173 €
CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable Ilvret A + 1 %	15 159 091 €	1 045 455 €	545 090 €	1 590 545 €	14 113 636 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 %	3 000 000 €	250 000 €	69 898 €	319 898 €	2 750 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 %	4 500 000 €	375 000 €	103 317 €	478 317 €	4 125 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 %	455 000 €	46 667 €	5 600 €	52 267 €	408 333 €
Caisse Française de financement Locale N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 %	146 667 €	13 333 €	2 009 €	15 343 €	133 333 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 400 000 €			24 539 465 €	1 951 989 €	777 392 €	2 729 381 €	22 587 476 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	60 176 871 €			36 304 448 €	2 984 897 €	998 536 €	3 983 433 €	33 319 551 €

L'encours de dette au 01/01/2023, s'élevait à 36.30 M€ pour atteindre 33.32 M€ au 31/12/2023

Sur l'année 2023, deux emprunts (avec phase de mobilisation et consolidation) ont été contractualisés pour un montant global de **16.23 M€** (travaux centre de tri), dont 1.4 M€ en phase de mobilisation sur cette même année.

Synthèse des principaux faits marquants du compte administratif 2023 pour le budget principal

Section de fonctionnement

La prévision budgétaire 2023 prévoyait un coût net réel de **fonctionnement en hausse de 3,9 M€** pour la compétence obligatoire (hors contribution et excédent antérieur). Celle-ci se limitera à + 1,14 M€ (soit + 4.8 % par rapport au compte administratif 2022).

- Prévision d'évolution du coût net : **+ 3.9 M€**
- Evolution réelle du coût net : **+ 1.1 M€**
- Ecart : **2.8 M€**

Compétence obligatoire			
	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Dépenses	35 080 792.98 €	37 128 133.20 €	35 394 682.74 €
Recettes hors contribution et excédent N-1	11 582 769.58 €	9 658 730.75 €	10 760 865.98 €
Coût net hors contribution et excédent N-1 (D-R)	23 498 023.40 €	27 469 402.45 €	24 633 816.76 €

Ainsi, un excédent de fonctionnement de **2.84 M€** à la clôture de l'exercice 2023, qui a été utilisé en intégralité dans le vote du budget primitif 2024, afin d'absorber la majorité de la hausse des coûts prévisionnels 2024.

Section d'investissement :

Début des travaux en fin d'année 2023, des extensions des consignes de tri du centre de tri, pour une mise en service industrielle programmée sur le 1^{er} trimestre 2025.

Un excédent d'investissement 2023 de **124 K€** (restes à réaliser inclus)

Divers

Restitution de la compétence à la carte « gestion du haut de quai des déchèteries Douaisis Agglo » au 31 mai 2023